

COMMUNIQUÉ

Abrogation de l'obligation vaccinale COVID19

Paris, le 4 mai 2024

Abrogation de l'obligation vaccinale COVID19 : 1 an après, n'oublions pas les professionnels de la santé et assimilés suspendus et interdits d'exercer !

Le 4 mai 2023, l'Assemblée Nationale a **adopté la proposition de loi pour l'abrogation de l'obligation vaccinale COVID19** pour les professionnels de santé et assimilés et les étudiants.

Un an après ce premier pas vers un début de justice pour les suspendus, **le Sénat ne s'est toujours pas saisi de ce texte**, qui semble s'être perdu dans les couloirs du Palais du Luxembourg pour des **raisons politiques**, malgré des campagnes de sensibilisation actives auprès des parlementaires menées par le Syndicat Liberté Santé.

La **réintégration** d'une partie des professionnels suspendus et interdits d'exercer, suite au *décret de suspension de l'obligation vaccinale COVID19 du 13 mai 2023*, n'a **pas été simple** pour tout le monde après **606 jours de mise au ban de la société**.

Les professionnels de santé et assimilés **souffrent encore aujourd'hui de cet épisode traumatique** causé par les institutions normalement en charge de soigner les citoyens, au mépris du corpus juridique, des libertés fondamentales et de toute éthique, plongeant des dizaines de milliers de citoyens dans la précarité pour avoir seulement osé exercer leur **consentement libre et éclairé**, alors qu'ils n'ont commis **aucune faute** !

La *loi du 5 août 2021* étant seulement "**suspendue**" par décret, elle constitue aujourd'hui une véritable **épée de Damoclès** qui plane sur l'ensemble des professionnels de santé et assimilés, et plus largement sur l'ensemble des citoyens, **réactivable à souhait par l'exécutif**, complétant un **arsenal législatif de plus en plus liberticide** qui s'installe dans notre quotidien et devient la **norme**, au mépris de nos libertés fondamentales.

Le **Syndicat Liberté Santé**, qui accompagne les professionnels de santé et assimilés dans la défense de leurs droits depuis la *loi du 5 août 2021*, **lance un appel à l'ensemble des citoyens pour ne pas oublier ce traitement injuste infligé à ceux qui ont pour vocation le soin**.

Professionnels de santé et assimilés, libéraux et salariés, c'est **ensemble**, en nous fédérant autour de nos aspirations communes pour un **soin à visage humain respectueux des soignants et des soignés**, que nous pouvons accéder à une **réhabilitation des suspendus**, notamment dans le combat juridique pour l'**indemnisation** de ce préjudice.

Le Syndicat Liberté Santé

« Vous soutenir, vous défendre, nous rassembler »

Rejoignez-nous : <https://bit.ly/AdhésionSLS>

Faire un don : <https://bit.ly/DonSoutienSLS>